

66045
Code INSEE

Mairie de Catllar
Commune

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 066-216600452-20240311-008_2024-DE

Besoin
levé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Josette PUJOL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 437 916.46 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Contre 0 Pour 12

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 736.89 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	290 179.57 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	437 916.46 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	45 121.95 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-295 200.00 €
Besoin de financement F	=D+E -250 078.05 €
AFFECTATION = C	=G+H 437 916.46 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	250 078.05 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	187 838.41 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Josette PUJOL, Maire, compte tenu de la transmission sous prefecture de Prades, le 11/03/2024 et de la publication le 11/03/2024.

A Catllar, le 11/03/2024.



Josette Pujol